



Maison Familiale et Rurale de Javols

Formations en Alternance aux métiers de la nature



Objet : Collecte Taxe d'Apprentissage

Javols, le 24 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me permets de solliciter votre participation à la formation de nos élèves, par le biais de la Taxe d'Apprentissage.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (**CUFPA**) comprenant la contribution FPC et 87 % : Taxe Apprentissage, versé à votre OPCO.
- Puis un « **solde 13%** » de la **taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées** (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez nous retourner l'engagement de versement (au verso de ce courrier), effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

CODE UAI : 0480635E

MFR de JAVOLS

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « Solde 13% »

⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée

Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériaux/matériels pédagogiques)

En vous remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Directeur,
Jean Pierre COMPAIN



ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant du versement : €

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail à : severine.laversanne@mfr.asso.fr

ou par courrier à MFR de JAVOLS
48130 Peyre en Aubrac

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au 04 66 42 84 21